



Règlement

RÈGLEMENT CÉVENNES ENDURANCE BIKE 2021

Préambule : Toute inscription à l'une des épreuves du **Cévennes Endurance Bike 2021** implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de la charte éthique et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

L'Organisation peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Article 1 : ORGANISATION

L'association Causses Cévennes Trail Academy organise la Cévennes Endurance Bike, une épreuve d'ultra cyclisme sur route.

La date 2021 sera le 4 juin 2021

Article 2 : CHARTE ÉTHIQUE

- Bienveillance, bon sens et respect sont les mots d'ordre en toute circonstance.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- Respecter l'intégralité du règlement.
- Respecter la faune et la flore et les espaces naturels traversés, le parcours se déroule dans le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses. L
- Le camping sauvage ou le bivouac sont soumis à des règles précises dans le Parc National des Cévennes et notamment en zone cœur.

Article 3 : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

L'épreuve se déroule sur route ouverte. Le port du casque est obligatoire sur le vélo.

Chaque cycliste doit respecter les règles relatives à la circulation routière spéciales aux cyclistes et aux conducteurs de cyclomoteurs (Articles R189 à R193 du Code de la Route).
→ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006160234/1994-02-28/>

Pour en savoir plus : → <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/regles-de-circulation-pour-les-cyclistes>



Article 4 : EPREUVES

La Cévennes Endurance Bike propose 2 parcours empruntant les routes de 4 départements, Aveyron, Lozère, Gard et Hérault. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, sur route ouverte en un temps limité.

Les départs et les arrivées s'effectueront de la Salle des Fêtes, Mostuejols (Aveyron). *Google Map* : → <https://goo.gl/maps/44J8c91d1uCwMBvg9>

Tous les participants sont équipés de tracker GSM de la société Krono. En cas d'abandon, le tracker doit être remis à l'organisateur.

Si, les conditions l'imposent, le tracker pourra être changé ou rechargé par l'organisateur. Le temps nécessaire à la mise en conformité sera retiré au temps d'arrivée.

Le parcours n'est pas balisé. L'organisateur propose le parcours au format GPX.

Les types de vélos autorisés sont :

- Standard (compact ou route)
- Tandem

Les vélos doivent être propulsés uniquement par la force humaine.

4.1 : LA CASTAGNE 750 KM

La Castagne propose un parcours d'une distance totale de 750 km pour un dénivelé positif de 15 500 D+ environ.

La Castagne peut être effectuée dans deux catégories Liberty et Discovery.

Le départ est donné le vendredi 4 juin de 4h à 5h.

Clôture le dimanche 6 juin à 19h30.

Postes de Contrôle / Bases de Vie :

Base de vie 1 : Saint-Jean du Gard : KM 357 avec barrière horaire à 12h00, le samedi 5 juin.

Barrière horaire Les Laupies KM 432, samedi 5 juin à 17h00, bifurcation directement vers Dourbies.

Base de vie 2 : Dourbies : KM 579 avec la barrière horaire à 5h00 le dimanche 6 juin.

Barrière La Roque-Sainte-Marguerite :

-> Bifurcation sur le parcours 450KM : à définir

Le temps maximal de l'épreuve est de 61H30

A tout instant et quel que soit la raison, l'organisation se réserve le droit de modifier ces barrières horaires.



4.2 : BELLE-EPINE 450 KM

La Belle-Épine 450 KM propose un parcours d'une distance totale de 450 kilomètres pour un dénivelé positif de 9 700 D+ environ.

Le départ est donné le vendredi 4 juin de 19h à 20h

Clôture le dimanche 6 juin à 11h00.

La Belle-Épine 450KM peut être effectuée dans deux catégories Liberty et Discovery

Postes de Contrôle / Bases de Vie

Base de vie 1 : Saint-Jean du Gard : KM 316 avec barrière horaire

Base de vie 2 : Dourbies : KM 398 avec barrière horaire à 5h dimanche 6 juin

Le temps maximal de l'épreuve est de 40H00

A tout instant et quelque soit la raison, l'organisation se réserve le droit de modifier ces barrières horaires.

Article 5 : CATEGORIES

5.1 LIBERTY

Le terme Liberty correspond à une course en autonomie totale. Le cycliste doit être autonome sur son alimentation, son équipement vestimentaire et son matériel obligatoire (voir Article 6 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE).

Aucune aide extérieure n'est autorisée. Ni aucun accompagnateur sur la route.

Les actions suivantes sont autorisées :

- L'entraide entre cycliste de la catégorie Liberty
- Le cycliste peut s'approvisionner en aliment (solide et liquide) et éventuellement en équipement auprès des commerces disponibles sur le parcours.
- L'utilisation des points d'eau, fontaines et approvisionnement en eaux ouverts au public.
- Le cycliste peut dormir en bivouac ou dans une tente dans un camping, à l'exclusion de van aménagés, voiture, camping-car, caravane privée ou mobil home privé. La tente ou les éléments du bivouac doivent être transportés depuis le départ.
- Attention le bivouac doit être effectué en respectant les normes du Parc National des Cévennes.
- Au moindre doute, le cycliste doit prévenir la direction de course et cette dernière se réserve le droit d'accepter la demande ou d'indiquer la marche à suivre.
- Si l'organisation considère qu'il y a eu assistance, le cycliste pourra être classé dans la catégorie Discovery.



5.2 DISCOVERY

Le terme Discovery correspond à une course avec une assistance. Le cycliste doit se munir du matériel obligatoire (voir Article 6 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE).

L'aide extérieure est autorisée sous certaines conditions.

- Aucun accompagnateur en vélo sur la route n'est autorisé.
- Le cycliste ne peut pas être ravitaillé en roulant.
- La véhicule d'assistance ne doit pas rouler à l'allure du cycliste ni devant, ni derrière ou à hauteur de celui-ci.
- Lors du ravitaillement, le cycliste et le véhicule d'assistance doivent être à l'arrêt et correctement stationnés.
- Si le véhicule d'assistance tombe en panne, l'équipe d'assistance doit immédiatement aviser le PC Course et indiquer le nouveau véhicule d'assistance qui le remplace.

Le véhicule d'assistance doit être identifié pour chaque cycliste par un document remis lors du retrait des dossards.

Ce véhicule ne peut pas être un camping-car, ni un véhicule à 2 roues. Les vans aménagés sont autorisés. Le véhicule d'assistance doit faire 6 mètres de long et 2 mètres 20 de hauteur au maximum. Les remorques ne sont pas autorisées.

Article 6 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE

La liste suivante doit-être transporté par chaque cycliste tout le long du parcours

- Couverture de survie.
- Veste imperméable de taille adulte.
- Paire de gants.
- 2 frontales 200 lumens minimum.
- Eclairage avant et arrière (rouge) fixe sur le vélo.
- Gilet de sécurité.
- Téléphone portable et batterie
- Appareil de guidage avec la trace GPX de l'épreuve intégrée
- Kit de réparation (chambre à air, démonte pneu et système de gonflage)
- Une réserve d'eau de 1,5 litres
- Carte d'identité ou passeport
- Moyen de paiement

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisateur peut renforcer le matériel obligatoire.

Article 7 : INSCRIPTIONS, RETRAITS DES DOSSARDS ET BRIEFING

Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure.

Les inscriptions se font uniquement sur internet : <https://www.endurancebike.cc> et règlement par carte bancaire via la plateforme Krono.



Les pièces à fournir sont les suivantes. Il est impératif de les déposer avant le 30 mai 2021 sur l'espace coureur :

- Un certificat médical avec les mentions suivantes : cyclisme en compétition ou sports en compétition. (A télécharger au moment de l'inscription ou bien à ajouter plus tard sur Krono.run avec votre numéro de transaction reçu dans votre email de confirmation via ce lien : <https://krono.run/modification.php> en sélectionnant « Mettre en ligne un document »).
- Payer son inscription.
- Compléter le formulaire reçu par email suite à votre inscription.
- Remplir et signer l'attestation (en dernière page) pour la caution pour le tracker GSM de 400 € et la télécharger sur le formulaire.
- Si vous êtes inscrit(e) sur une épreuve DISCOVERY (assistance) dans le formulaire il vous sera demandé les informations sur le conducteur et le téléchargement de la carte grise du véhicule assistance et du permis de conduire.

L'ensemble de ces pièces est obligatoire pour prendre le départ de l'épreuve.

Le retrait des dossards s'effectue à la salle des fêtes de Mostuéjols, lieu des départs et des arrivées (voir Article 4 : EPREUVES)

Lors du retrait des dossards l'organisation vous remettra :

- Sticker autocollant x 2.
- Plaque de cadre x 1.
- Une plaque de cadre nominative.
- Ticket Repas après course.
- Lots de bienvenue.
- Badge voiture d'assistance (Discovery).

Le retrait des dossards et les vérifications pour le parcours de 750 KM s'effectueront le jeudi 3 juin de 13h à 18h30.

Le briefing est obligatoire et se déroula le jeudi à 19h pour le 750 KM

Pour le parcours de 450 KM, le retrait des dossards et les vérifications s'effectueront le vendredi 4 juin de 12h30 à 18h00.

Le briefing pour le 450 KM est obligatoire et se déroulera le vendredi 4 juin à 18h30.

Le départ se déroule sur 1h, les vagues s'effectuent toutes les minutes et elles sont composées à maximum de 4 cyclistes.

L'ordre de départ peut être choisi en option payante sur la plateforme Krono.

Autrement, l'ordre de départ sera tiré au sort.



Article 8 : SECOURS, ASSISTANCE MÉDICALE ET ABANDON

En cas de danger, accident ou toutes autres situations l'exigent, le cycliste doit :

- Appeler le PC course.
- Demander à un autre coureur de prévenir les secours ou d'appeler le PC Course.
- Utiliser la fonctionnalité SOS sur l'application de livetracking.

Rappel des numéros d'urgences : Samu – 15 ; Police – 17 ; Pompiers – 18 ; Général – 112.

En cas d'abandon, le cycliste a l'obligation de prévenir le responsable de la base ou signaler son abandon au PC Course.

Le cycliste doit restituer le tracker GSM sur une des « bases de vie » ou à l'arrivée.

Article 9 : ANNULATION, REPORT OU MODIFICATION DE L'ÉPREUVE

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, les emplacements des postes de secours, de modifier les barrières horaires, de reporter la date et/ou les horaires d'une partie ou de la totalité des épreuves de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation ou de report de tout ou partie de l'évènement pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, ou pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger, l'organisation pourra proposer, en fonction des circonstances, le report d'un pourcentage de l'inscription pour l'année suivante, ou le remboursement partiel des droits d'inscriptions, calculé pour couvrir l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

Article 10 : TRANSFERT DU DOSSARD

Le cycliste peut transférer son dossard en ligne jusqu'à 7 jours avant le départ.

Le changement de catégorie entraîne des frais de transfert.

Si le cycliste souhaite passer d'une course à un prix plus élevé à une course à un prix inférieur, la différence sera remboursée par virement bancaire, frais de transfert déduit.

Si le cycliste passe d'une course moins coûteuse à une course plus coûteuse, ce dernier devra payer la différence en plus des frais de transfert. Sous réserve de place disponible dans l'épreuve en question. Le cycliste ne peut transférer son inscription qu'une seule fois.



Article 11 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

L'annulation est possible à tous les cyclistes ayant souscrit à la garantie annulation lors de son inscription, sans motif, sans exclusion, sans justificatif jusqu'à 7 jours avant le départ de l'épreuve.

Fonctionnement de la garantie annulation :

Dans le cadre du module « inscriptions en ligne », le Prestataire offre la possibilité au Client d'activer une Garantie de remboursement que l'utilisateur pourra dans ce cas souscrire lors de son inscription afin de se prémunir d'une éventuelle annulation de sa participation à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. (Tarif : 10% du montant de l'inscription).

L'Utilisateur pourra prétendre un remboursement de 80% du montant de l'inscription et des frais additionnels qu'il aura acquittés. Les 20% restants sont reversés à la structure organisatrice de l'événement. Les frais de dossier et de garantie ne sont pas comptés. Le montant remboursable est celui payé lors de l'inscription.

Lorsqu'une garantie est souscrite, elle n'est valable que pour l'événement en lien avec l'inscription, n'est ni remboursable, ni transférable et prend fin dès que le départ de l'événement en lien avec l'inscription est donné.

L'Utilisateur devra lui-même effectuer sa demande de remboursement pour en percevoir le montant. La demande doit être effectuée **AVANT** le départ de l'événement en lien avec l'inscription. Toute demande effectuée **APRES** le départ de l'événement en lien avec l'inscription sera donnée sans suite et l'Utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le remboursement est effectué sur la carte de crédit ou de débit ayant servi lors de l'inscription. Les cartes bleues virtuelles (e-cartebleue) ne permettent pas cette manipulation. Dans le cas où un remboursement n'est pas possible sur la carte de l'Utilisateur, ce dernier sera effectué par chèque ou par virement moyennant 6€ de frais supplémentaires.

L'Utilisateur qui aura souscrit la garantie obtiendra son remboursement sauf si ce dernier n'a volontairement pas respecté le règlement de l'événement pour lequel il est inscrit.

Article 12 : ANTI-DOPAGE

Tout cycliste peut être soumis à un contrôle antidopage lors de l'événement telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération.

Article 13 : ASSURANCE

L'association Causses Cévennes Trail Academy a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'épreuve Cévennes Endurance Bike.

Chaque cycliste doit obligatoirement être en possession d'une assurance dommages corporels.



Article 14 : PODIUM ET REMISE DES PRIX

Seuls les participants Finishers, c'est-à-dire ayant franchi la ligne d'arrivée, seront classés dans le respect des délais.

Un classement général pour chaque épreuve sera établi :

- Podium Scratch Homme - LA CASTAGNE 750KM Catégorie LIBERTY
- Podium Scratch Femme - LA CASTAGNE 750KM Catégorie LIBERTY
- Podium Scratch Homme - LA CASTAGNE 750KM Catégorie DISCOVERY
- Podium Scratch Femme - LA CASTAGNE 750KM Catégorie DISCOVERY
- Podium Scratch Homme - BELLE-EPINE 450KM Catégorie LIBERTY
- Podium Scratch Femme - BELLE-EPINE 450KM Catégorie LIBERTY
- Podium Scratch Homme - BELLE-EPINE 450KM Catégorie DISCOVERY
- Podium Scratch Femme - BELLE-EPINE 450KM Catégorie DISCOVERY
- 1er TANDEM - LA CASTAGNE 750KM
- 1er TANDEM - BELLE-EPINE 450KM

Article 15 : RÉGULATION DE COURSE, JURY, SANCTIONS ET RÉCLAMATIONS

Les régulateurs ont pour mission de vérifier le bon respect du règlement de l'épreuve par les cyclistes ou leurs assistances pour la catégorie Discovery et de le faire remonter les infractions constatées au PC course. Ils ont également un rôle de prévention et ils sont là pour veiller au bon déroulement de la course.

Le jury de l'épreuve se compose :

- Directeur de course
- Responsables de base de vie
- Responsable du PC course
- Régulateurs de la course
- Responsables de la sécurité / médical

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course.



Les sanctions s'appliquent au cycliste même si les infractions sont le fait de son assistance

Classement dans la catégorie DISCOVERY :

- Si le cycliste prévient le PC Course d'une assistance interdite pour la catégorie LIBERTY
- Si le cycliste prévient le PC Course d'un changement de vélo pour la catégorie LIBERTY.

2h de pénalité :

- Routes interdites emprunté par le véhicule d'assistance
- Présence d'un groupe de plus de 4 coureurs
- Accompagnateur en vélo.
- Absence du matériel obligatoire
- Défaut de dossard visible
- En cas de panne du véhicule d'assistance, le changement n'a pas été signalé au PC Course.

Disqualification ou pénalité de temps (minimum 3h) :

- Absence de passage à un checkpoint
- Parcours non respecté
- Non-respect du code de la route
- Tout acte de tricherie (utilisation de moyen de transport, échange de dossard ou de tracker GPS, etc.)
- Le cycliste est ravitaillé en roulant.
- Profiter de l'aspiration d'un véhicule motorisé,
- Jets de détritrus
- Non-assistance à un participant en difficulté
- Défaut de conformité avec le véhicule d'assistance
- Si le cycliste ne prévient pas le PC Course d'une assistance interdite pour la catégorie LIBERTY



- S'accrocher à un véhicule en déplacement.
- Pour la catégorie DISCOVERY, le véhicule d'assistance roule à la même allure que le cycliste
- Non-respect des bénévoles, participants ou tiers
- Remplacement du participant par un membre d'assistance sur le vélo.
- La véhicule d'assistance roule à l'allure du cycliste ou à hauteur de celui-ci.
- Lors du ravitaillement, le cycliste et le véhicule d'assistance ne sont pas à l'arrêt ou correctement stationnés.

Bonus de Temps :

- En cas d'assistance d'un participant en danger, le temps passé sur place à attendre la prise en charge par les secours sera déduit du chronométrage final.
- Si le tracker doit être rechargé ou changé, ce temps sera déduit du chronométrage final.

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 1 heure après son arrivée ou via email à info@endurancebike.cc Une caution de vingt-cinq euros doit être versée. Elle sera non restituable si la réclamation n'est pas validée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.



Article 16 : DROITS À L'IMAGE, CNIL et RGPD

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme du Cévennes Endurance Bike, chaque cycliste autorise expressément l'association organisatrice ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à l'organisateur qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'association Causses Cévennes Trail Academy. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à info@endurancebike.cc ou par courrier : Causses Cévennes Trail Academy – 25 rue du Barry – 12100 MILLAU

+33 (0) 6 07 91 73 29
info@endurancebike.cc

Endurance Bike
15 rue des Cordeliers 12100 Millau
France

© 2020 Endurance Bike





ATTESTATION CAUTION GPS

Je, soussigné(e),

Né(e) le :

Résidant à :

S'engage à rembourser à la société NUBEUS SAS (KRONO), la somme de 400 € en cas de perte, vol ou détérioration du GPS NTRAK, qui m'a été fourni pour l'épreuve :

.....

le _____ / _____ / _____,

Signature :